

▲ AGRANDISSEMENT

AVIS

Québec, le vendredi 21 juin 2013 – Le Musée national des beaux-arts du Québec a pris acte de la décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de refuser à l'entreprise Verreault inc. de lui accorder l'autorisation de conclure un contrat avec un organisme public, en vertu de la Loi 1.

En conséquence, la réalisation du pavillon Pierre Lassonde est confiée à la firme EBC inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, à la suite des résultats du dernier appel d'offres public. Les parties pourront donc procéder à la signature du contrat et le chantier redémarrera dans les meilleurs délais.

Le pavillon Pierre Lassonde viendra ajouter quelque 15 000 mètres carrés de superficie aux 18 500 mètres carrés que compte actuellement le MNBAQ. Fidèle à sa mission de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, le Musée compte aujourd'hui plus de 37 000 œuvres réalisées par plus de 4 000 artistes. Le projet d'agrandissement permettra notamment un meilleur accès aux collections nationales et aux nombreux chefs-d'œuvre québécois qui sommeillent dans des réserves.

CONTACT DE PRESSE

Katherine Noreau, chef du Service des communications et du développement
418 644-6460, poste 5538 / 1 866 220-2150 / katherine.noreau@mnba.qc.ca
Parc des Champs-de-Bataille, Québec (Québec) G1R 5H3